

La gestion du bruit de l'environnement

Ministère de l'Environnement

Présenté dans le cadre de JASP-2004 par Mario Dessureault, ing., M.Sc.A

Rôle du ministère de l'Environnement

- En vertu de sa mission:
 - protéger le climat sonore des citoyens;
 - collaborer avec les ministères et organismes, le fédéral, les municipalités, les citoyens;
 - informer (médias, citoyens, promoteurs, autres...).
- En vertu de la LQE:
 - surveiller et contrôler le bruit (art. 94);
 - recommander au gouvernement l'adoption de règlements (art.95);
 - vérification préalable à l'émission d'autorisation.

Cette présentation a été effectuée le 1er décembre 2004, au cours de la journée « Le bruit : s'entendre sur de nouvelles bases pour un environnement sonore sain, au travail et dans la collectivité » dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2004. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/jasp/archives/>.

Domaines d'intervention du ministère de l'Environnement en gestion du bruit

- De façon générale, le MENV intervient lors de l'analyse de nouveaux projets afin d'en évaluer les conséquences sur l'environnement préalablement à la délivrance d'autorisation.
- De plus, en cas de plaintes ou aux fins d'inspection ou d'enquête, le MENV intervient sur des sources de bruit existantes.

Responsabilités des autres niveaux de gouvernement en gestion du bruit

- Au niveau fédéral :
 - homologation (ex. : normes de bruit des motos);
 - bruit du transport ferroviaire, maritime, aérien.
- Au niveau municipal :
 - bruit de voisinage, bruit domestique, bruit des commerces, bars, etc.

Situation actuelle

- La pollution par le bruit a augmenté et augmente toujours. On peut avancer comme causes:
 - les pressions pour le développement économique;
 - le contrôle du bruit qui progresse lentement.
- Les effets du bruit sur la santé et le bien-être de l'être humain se manifestent de plus en plus (et sont mieux documentés et mieux étudiés).
- On constate une prise de conscience sociale de l'importance du climat sonore pour la qualité de vie (population davantage sensibilisée et préoccupée).

Pistes de solution à l'égard du bruit (et principaux défis à relever)

- Définir les orientations et les lignes directrices.
- Améliorer les méthodes de mesure et les critères d'évaluation.
- Clarifier les responsabilités entre les niveaux de gouvernement.
- Former, informer, sensibiliser (organismes promoteurs, citoyens, consultants, autres.).
- Favoriser la recherche, le développement, la tenue d'enquêtes socio-acoustiques.

Principes directeurs guidant nos actions

- Favoriser la réduction du bruit à la source.
- Mettre en place des mesures de prévention et d'atténuation pour protéger des environnements spécifiques.
- Ne pas créer de milieux saturés en bruit.
- Viser l'équité sociale.

Pertinence d'une politique publique ?

- Permettre une affirmation de la volonté politique d'agir.
- Assurer la cohérence (normalisation) des politiques, orientations et interventions sectorielles; faciliter la mise en application.
- Créer une synergie, un pouvoir d'influence.
- Faciliter la consultation, la coordination, la concertation des acteurs en gestion du bruit, des promoteurs et des citoyens.
- Disposer de plus de moyens et de ressources.